

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/74
1^{er} décembre 1999

(99-5324)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

BOTSWANA

Déclaration de M. Daniel K. Kwelagobe Ministre du commerce et de l'industrie

Au nom du gouvernement et du peuple du Botswana, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le gouvernement des États-Unis d'Amérique d'avoir accueilli la troisième Conférence ministérielle de l'OMC ici dans cette belle ville de Seattle. Cette Conférence offre aux États Membres la possibilité de faire le point sur les travaux de l'OMC et sur la mise en œuvre des différents accords, et d'œuvrer collectivement pour une libéralisation plus poussée et plus équitable du commerce.

Le Botswana réaffirme son attachement au système commercial multilatéral en tant que moteur de la croissance et du développement. Toutefois, il nous faut constater que la mise en œuvre des accords du Cycle d'Uruguay a été un processus complexe et hautement technique qui a posé des problèmes majeurs aux pays en développement. Le Botswana figure parmi les pays qui ont eu beaucoup de difficultés à mettre pleinement en application ces accords faute de capacités techniques et humaines suffisantes.

Aussi sommes-nous convaincus que la tâche la plus urgente à laquelle doivent s'attaquer l'OMC et ses Membres est de réclamer avec insistance une application plus rigoureuse de ces accords, pour établir un équilibre entre les droits et les obligations de ses Membres et pour faciliter l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral en leur fournissant une assistance technique plus ciblée et plus cohérente. Nous pensons que le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales proposé devrait être essentiellement centré sur la nécessité de mettre en œuvre les accords existants, de promouvoir une libéralisation des échanges entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'entre les pays en développement eux-mêmes, en particulier en accordant la franchise de droits consolidée pour les exportations des pays les moins avancés.

Nous pensons aussi que le traitement spécial et différencié en faveur de nos pays devrait être considéré comme un principe fondamental et pleinement incorporé et rendu opérationnel dans ces accords. Ce principe devrait être reconfirmé et mis en relation étroite avec les politiques de développement de nos pays et leur capacité à mettre en œuvre les accords du Cycle d'Uruguay. Les périodes de transition prévues pour la mise en œuvre des différents accords devraient aussi être réévaluées pour tenir compte des réalités économiques de nos pays.

Pour ce qui est des renégociations en cours entre l'Union européenne et les pays ACP, nous pensons que les pays ACP ont encore besoin d'avoir un accès préférentiel aux marchés de la Communauté européenne pour faciliter leur bonne intégration dans le système commercial multilatéral. À cet égard, nous demandons instamment aux États Membres de l'OMC d'appuyer la demande de prolongation de la dérogation pour l'actuel accord commercial entre l'Union européenne et les pays ACP.

Tout en reconnaissant qu'une protection adéquate des droits de propriété intellectuelle est importante pour attirer les investissements étrangers et faciliter le transfert de technologie, nous précisons que nous sommes encore en train d'élaborer notre législation en matière de droits de propriété intellectuelle et de créer les capacités internes nécessaires pour mettre en œuvre l'accord pertinent. Aussi le Botswana appuie-t-il les propositions tendant à prolonger la période de transition prévue pour la mise en œuvre de l'accord en question. Nous appuyons aussi les propositions concernant l'adoption d'une "clause de paix" qui permettrait d'assurer que les pays en développement ne soient pas attaqués pour inobservation des accords pendant la durée des négociations du nouveau cycle.

L'actuel déséquilibre dans les droits et obligations respectifs des pays développés et des pays en développement Membres de l'OMC au titre de l'Accord sur l'agriculture préoccupe beaucoup le Botswana. Nous pensons que dans les prochaines négociations sur l'agriculture, l'accent devrait être mis sur la recherche de modalités appropriées pour corriger les déséquilibres dont sont victimes les pays en développement. Une décision tendant à leur laisser une certaine souplesse pour octroyer des soutiens intérieurs les aiderait dans leurs efforts pour promouvoir une plus grande sécurité alimentaire. Les petites économies et les pays sans littoral ou insulaires auraient aussi besoin que l'on tienne compte de leur situation particulière au cours du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

Une large fraction de la population du Botswana dépend du secteur agricole. La production de ce secteur, toutefois, ne suffit pas à répondre à la demande intérieure. Il s'ensuit que le Botswana est un pays en développement importateur net de produits alimentaires. Aussi appuie-t-il la mise en œuvre de la Décision de Marrakech sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, y compris l'établissement d'un fonds de roulement pour aider ces pays. Nous pensons que la décision sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devrait être appliquée prioritairement.

Pour ce qui est de l'environnement et des normes du travail, le Botswana pense que ce sont là des questions importantes qui doivent être prises en compte dans le cadre des efforts pour promouvoir un développement durable. Toutefois, bien que nous soyons favorables à une amélioration des normes environnementales, nous notons que le Groupe de travail sur le commerce et l'environnement qui a été établi doit encore, à notre connaissance, continuer à étudier et à analyser les liens entre ces deux aspects. En fait, en ce qui concerne les normes fondamentales du travail, nous notons que la Conférence ministérielle de Singapour avait pris la décision finale de renvoyer cette question à l'organisation appropriée, à savoir l'Organisation internationale du travail.

Enfin, au moment où nous allons entrer dans le prochain cycle de négociations, il est aussi très important que l'on aide les pays en développement à participer efficacement aux nouvelles négociations, ce qui doit être fait en leur fournissant une assistance technique.

Nous pensons qu'il faut s'attaquer de manière plus rigoureuse aux problèmes qui viennent d'être évoqués si l'on veut asseoir le système commercial multilatéral sur des bases plus durables au cours du prochain millénaire. C'est là le défi majeur qui attend les États Membres de l'OMC.
